

**Question avec demande de réponse orale O-000099/2018  
au Conseil**

Article 128 du règlement

**Cornelia Ernst, Barbara Spinelli, Merja Kyllönen, Marisa Matias, Stelios Kouloglou, Kostadinka Kuneva, Dimitrios Papadimoulis, Miguel Urbán Crespo, Ángela Vallina**

au nom du groupe GUE/NGL

Objet: Urgence humanitaire en Méditerranée: soutien aux pouvoirs publics locaux et régionaux

Dans le contexte actuel des politiques nationales et européennes d'asile et d'immigration, les communautés locales et les pouvoirs publics locaux et régionaux ont à de nombreuses reprises été appelés à gérer des problèmes liés à l'accueil et à l'intégration des réfugiés et des migrants. En dépit de leur bonne volonté et des efforts déployés pour accueillir et héberger ceux-ci, les pouvoirs publics locaux et régionaux n'ont pas accès à des financements suffisants, du fait soit de l'absence d'un cadre juridique adapté, soit de choix politiques, ce qui rend très difficile l'apport de l'aide et des services nécessaires à l'arrivée des réfugiés et des migrants ou pour leur intégration ultérieure. Or, sans cette aide et ces services, ils risquent de devenir bien plus vulnérables à l'exploitation sans scrupules et à la domination économique et sociale d'organisations criminelles.

Compte tenu de cette situation, quelle est la position du Conseil sur les points suivants?

1. La nécessité d'une réforme globale des politiques d'asile et d'immigration de l'Union afin de dégager des solutions durables et justes conformes aux obligations tant de l'Union que des États membres en vertu du droit international.
2. La facilitation de l'accès des pouvoirs publics locaux et régionaux à l'instrument d'aide d'urgence, auxquels il convient également de donner l'occasion d'obtenir un financement plus important ainsi qu'un accès direct au Fonds «Asile, migration et intégration» et à d'autres financements pertinents dans le cadre du CFP, de sorte qu'ils puissent fournir des services d'une manière entièrement respectueuse de la dignité des réfugiés et des migrants dès leur arrivée et en lien avec leur intégration à long terme, axés en particulier sur les soins de santé, le soutien social, le logement, d'enseignement et d'autres mesures d'intégration.
3. La création d'une plateforme destinée à faciliter les échanges et le partage des bonnes pratiques entre les pouvoirs publics locaux et régionaux ainsi que les synergies entre eux et la société civile, afin qu'ils soient admissibles pour recevoir les financements pertinents.

Dépôt: 13.9.2018

Transmission: 14.9.2018

Echéance: 5.10.2018